

System Connect App

Contrat de licence utilisateur final (CLUF)

Version 2.0*

1. Champ d'Application et concédant de licence
 - 1.1 Le service System Connect permet de connecter différents composants des véhicules du groupe Erwin Hymer SE (ainsi que des marques et entreprises associées, notamment Hymer, Bürstner, Carado, Compass, CROSSCAMP, Dethleffs, Elddis, Eriba, Etrusco, Laika, LMC, Niesmann + Bischoff, Sunlight, Buccanneer et Xplore) au service cloud (« System Connect Cloud ») et à l'application associés (« System Connect App »). L'utilisateur peut établir cette connexion en procédant au « pairing » si son véhicule est équipé de la « System Connect Unit », dont il existe deux types : la System Control Unit (SCU) et la System Information Unit (SIU). Les System Connect Cloud et System Connect App fournissent ainsi à leur tour certaines fonctionnalités à l'utilisateur.
 - 1.2 Le service System Connect se compose des éléments suivants :
 - a) les fonctionnalités de l'unité de connexion du système concernée (soit SCU, soit SIU) qui, après le pairing (point 4 ci-dessous), fournit la connexion entre les composants du véhicule concernés et le service cloud ou l'Appli,
 - b) le service cloud associé (ci-après dénommé « System Connect Cloud » ou en abrégé « Service cloud ») et
 - c) l'application logicielle, ou encore, l'Appli (ci-après « System Connect App », en abrégé, l'« Appli »).
 - 1.3 L'unité System Connect existe en deux versions distinctes :
 - a) le System Control Unit (SCU), permet à l'utilisateur d'exécuter les fonctionnalités liées au service System Connect dans le véhicule.
 - b) le System Information Unit (SIU) permet à l'utilisateur d'obtenir différentes informations à partir des capteurs du véhicule associés au service System Connect, avec la possibilité

* Les versions précédentes du CLUF sont disponibles au lien suivant :

<https://www.erwinhymergroup.com/fr/systemcontrol/legal/update>

de connecter d'autres capteurs (si disponibles). L'exécution des fonctionnalités du véhicule depuis le service System Connect n'est possible qu'avec la SCU, et non avec la SIU.

L'Appli est l'interface pour commander les fonctionnalités et les services mis à disposition par le service System Connect. Le présent contrat de licence d'utilisateur final régit exclusivement l'utilisation de l'Appli.

L'utilisation du service System Connect, y compris le service cloud associé, prévoit la création d'un compte utilisateur et un enregistrement séparé par l'utilisateur sur la base des Conditions d'utilisation séparées.

La désignation exacte de l'Appli et du Service cloud dépend de la marque ou, selon le cas, de l'entreprise du véhicule correspondant (cf. ci-dessous le par. 14).

1.5 Le fournisseur et concédant de licence de l'Appli est

Erwin Hymer Group SE
Holzstraße 19
D-88339 Bad Waldsee.

1.6 Via le présent contrat de licence d'utilisateur final (End User License Agreement – EULA), le Concédant de licence, Erwin Hymer Group SE, vous octroie, à vous l'utilisateur tous les droits pour une utilisation autorisée de l'Appli.

LA SYSTÈME CONNECT APP EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR POUR ERWIN HYMER GROUP SE, HOLZSTRASSE 19 à D-88339 BAD WALDSEE, ALLEMAGNE. L'UTILISATION AUTORISÉE N'EST POSSIBLE QU'APRÈS CONFIRMATION ET STRICT RESPECT DU PRÉSENT CONTRAT DE LICENCE D'UTILISATEUR FINAL (EULA). SI VOUS N'ACCEPTÉZ PAS LE PRÉSENT CONTRAT DE LICENCE D'UTILISATEUR FINAL (EULA), VOUS NE POUVEZ PAS UTILISER L'APPLI ET VOUS DEVEZ LA SUPPRIMER DE VOTRE SMARTPHONE OU DE TOUT AUTRE DISPOSITIF MATÉRIEL.

1.7 Les mots qualifiant des personnes au masculin se rapportent aux êtres humains de chaque sexe (masculin, féminin, divers).

2. Conclusion et fin du contrat

La System Connect App est proposée par le Concédant dans les App stores des opérateurs d'App stores, afin que l'utilisateur puisse installer l'Appli sur son smartphone ou sur un autre

dispositif matériel. Le partenaire contractuel et Concédant de licence pour l'utilisation de cette Appli est exclusivement Erwin Hymer Group SE et non l'exploitant de l'App store respectif.

L'Utilisateur conclut le présent contrat de licence d'utilisateur final avec le Concédant, en déclarant ce qui suit, lorsqu'il ouvre l'Appli pour la première fois :

J'accepte le contrat de licence d'utilisateur final.

Le présent contrat de licence d'utilisateur final se termine automatiquement, lorsque l'utilisateur a supprimé l'Appli de tous les dispositifs matériels en sa possession.

3. Droit d'utilisation

3.1 Le Concédant accorde par les présentes à l'utilisateur le droit non exclusif, non transférable et illimité dans le temps d'utiliser l'Appli System Connect pour accéder au service System Connect conformément à sa destination, en ce qui concerne les Véhicules connectés pour l'utilisateur conformément au point 4 (ci-dessous) et en ce qui concerne le service System Connect Cloud dans la mesure où l'utilisateur les utilise via l'Appli. En outre, l'utilisateur a le droit d'utiliser l'Appli sans la relier à un véhicule, dans la mesure où les fonctionnalités correspondantes sont prévues à cet effet.

3.2 D'autres droits d'utilisation qui ne sont pas accordés par le présent contrat de licence d'utilisateur final (EULA) ne reviennent pas à l'utilisateur et sont réservés au Concédant.

Il est notamment interdit d'utiliser l'Appli à des fins qui violent les dispositions légales ou qui ne correspondent pas à l'utilisation prévue. Il est par ailleurs interdit de modifier le logiciel de l'Appli, de le traduire sous d'autres formes de code, de créer des œuvres dérivées de celui-ci, de le décompiler, de le désassembler ou d'extraire le code source du logiciel de toute autre manière. Cela n'affecte pas le droit légal de l'utilisateur de prendre ces mesures pour établir l'interopérabilité avec d'autres logiciels, mais seulement si le Concédant de licence ne lui confie pas les informations requises à des conditions adaptées.

3.3 L'utilisation de la System Connect App à des fins commerciales n'est autorisée que dans le but de rendre le service System Connect accessible à d'autres personnes pour qu'elles utilisent un véhicule de Erwin Hymer Group SE (ou des marques qui s'y rattachent conformément au par. 1.1 ci-dessus) à des fins conformes à sa destination.

3.4 L'utilisation non autorisée de l'Appli constitue une violation du présent contrat de licence

d'utilisateur final et des droits d'auteur. Elle peut entraîner le blocage du service System Connect et de l'Appli pour l'utilisateur, et avoir d'autres conséquences civiles et même pénales.

4. System Connect App comme interface du System Connect

4.1 Pour que l'utilisateur puisse profiter d'une utilisation complète du service System Control, il faut que les conditions préalables suivantes soient remplies :

- a) un véhicule disposant d'une connexion (« Connectivity ») pour échanger des données entre la SCU et le serveur du System Connect Cloud.
- b) un dispositif matériel en état de fonctionnement et compatible avec la System Connect App et sur lequel l'utilisateur a téléchargé et installé la System Connect App,
- c) la création, par l'utilisateur, d'une connexion Bluetooth entre le dispositif matériel sur lequel l'Appli est installée, et la SCU dans le véhicule dont il souhaite commander les fonctionnalités en utilisant l'Application dans son champ proche,
- d) la création, par l'utilisateur, d'une connexion Internet entre le dispositif matériel sur lequel l'Appli est installée, et le System Connect Cloud pour commander les fonctionnalités du véhicule depuis un champ lointain, et
- e) un enregistrement de l'utilisateur au service System Connect Cloud ainsi que l'authentification et la liaison véhicule de son compte utilisateur conformément aux Conditions d'utilisation distinctes du System Connect.

4.2 Pour que l'utilisateur puisse profiter d'une utilisation complète du service System Control, il faut que les conditions préalables suivantes soient remplies :

- a) un dispositif matériel en état de fonctionnement et compatible avec la System Connect App et sur lequel l'utilisateur a téléchargé et installé la System Connect App,
- b) la création, par l'utilisateur, d'une connexion Bluetooth entre le dispositif matériel sur lequel l'Appli est installée, et la SIU dans le véhicule dont il souhaite consulter les informations en utilisant l'Appli dans son champ proche,
- c) la création, par l'utilisateur, d'une connexion Internet entre le dispositif matériel sur lequel l'Appli est installée, et le System Connect Cloud pour créer le compte d'utilisateur et connecter différents capteurs au service System Connect et

d) un enregistrement de l'utilisateur au service System Connect Cloud ainsi que l'authentification et la liaison véhicule de son compte utilisateur conformément aux Conditions d'utilisation distinctes du System Connect.

4.3 Pour établir la connexion Bluetooth, le dispositif matériel de l'utilisateur doit être équipé d'une interface Bluetooth et d'un système d'exploitation actuel supporté par le fabricant du système d'exploitation respectif au moment de l'utilisation.

REMARQUES :

La sécurité de la transmission des données par Bluetooth dépend de la configuration des interfaces Bluetooth. Cette configuration est déterminante pour l'authenticité et l'intégrité des interfaces Bluetooth émettrices et réceptrices et des données ainsi transmises. Lors de l'utilisation de l'Appli via le Bluetooth, il incombe à l'utilisateur de vérifier, avant d'utiliser l'Application, s'il existe une connexion Bluetooth avec la SCU ou SIU et de s'assurer que l'interface Bluetooth du dispositif matériel de l'utilisateur est configurée de sorte à garantir l'authenticité et l'intégrité de son interface Bluetooth et des données ainsi transmises.

L'enregistrement supplémentaire pour le service System Connect Cloud est nécessaire pour utiliser le service System Connect. Il est déjà souligné à ce stade que les services du System Connect Cloud ne sont accessibles que dans la mesure où il existe une connexion Internet suffisante entre le dispositif matériel de l'utilisateur et l'Application et le System Connect Cloud. Grâce à System Connect Cloud, les fonctionnalités du service System Connect sont utilisables depuis le System Connect Cloud-Server ; certains services de SIU nécessitent en outre une connexion Bluetooth (cf. points 4.1 et 4.2 ci-dessus).

4.4 Pour les utilisateurs de la SIU : La possibilité de récupérer les valeurs des capteurs via l'application à l'aide de la SIU dans l'application System Connect peut être arrêtée en supprimant la connexion Bluetooth. La possibilité de récupération de tous les utilisateurs d'un certain véhicule peut être annulée avec la fonction « supprimer toutes les connexions Bluetooth ». Elle s'applique lorsque le véhicule est mis temporairement à la disposition d'un tiers (notamment en cas de prêt ou de location), tout comme lors de la reprise d'un véhicule loué ou prêté. Il incombe alors au détenteur du véhicule de déclencher la commande « supprimer toutes les connexions Bluetooth » dans son application ; pour la revente d'un véhicule avec une SIU, le point 5.3 ci-dessous s'applique.

5. Revente du véhicule connecté

5.1 L'utilisation de la System Connect App se rapporte toujours au véhicule que l'utilisateur a connecté à son dispositif matériel, conformément au par.4 du présent contrat de licence d'utilisateur final.

5.2 En cas de revente ou de transfert durable du véhicule connecté à un tiers, le présent contrat de licence d'utilisateur final n'est pas transféré au tiers, mais se poursuit avec l'utilisateur ou il prend fin automatiquement si l'utilisateur a supprimé la System Connect App de tous les dispositifs matériels en sa possession.

Le tiers peut télécharger lui-même la System Connect App sur un dispositif matériel utilisé par lui-même et établir la connexion du véhicule à celle-ci. La condition préalable pour un produit SCU est la suppression de la connexion de l'utilisateur précédent au véhicule concerné dont le Concédant peut exiger une preuve de propriété correspondante.

5.3 IMPORTANT :

Si l'utilisateur vend un véhicule qu'il a connecté au service System Connect ou l'unité System Connect Unit conformément à l'article 4 du présent contrat de licence d'utilisateur final ou autrement l'a laissé durablement à des tiers, il est tenu :

a) d'informer le tiers sur le service System Connect qu'il a activé pour le véhicule vendu ou laissé durablement à un tiers,

de supprimer ou de désactiver la System Connect App et les services activés dans le System Connect Cloud (compte d'utilisateur) du véhicule vendu ou laissé durablement à un tiers.

Le propriétaire et le détenteur d'un véhicule équipé d'une SIU sont tenus d'exécuter la fonction « supprimer toutes les connexions Bluetooth » dans leur application avant de vendre le véhicule équipé d'une SIU ou de le céder à un tiers de manière permanente.

6. Utilisation des données de localisation

L'utilisation de la Cloud System Connect App et du Cloud System Connect en association avec le produit SCU peut nécessiter le traitement de données de localisation du dispositif matériel et de la SCU dans le véhicule de l'utilisateur. Nous attirons l'attention de l'utilisateur sur le fait que les données de localisation ne transmettent pas toujours l'emplacement exact des dispositifs matériels connectés et du véhicule connecté à la SCU. **Pour cette raison, le service System Connect ne doit pas servir de commande de véhicule autonome, ni être utilisé pour des services d'urgence.**

7. Utilisation pendant la conduite

Le service System Connect a pour but la mise à disposition de ses fonctionnalités tout en maintenant la sécurité routière. C'est pourquoi le conducteur d'un véhicule n'a pas le droit d'utiliser l'Application tout en conduisant le véhicule, dans la mesure où le maintien de la sécurité routière n'a pas été garanti pendant ce temps, par exemple en faisant fonctionner le smartphone via un kit mains libres.

8. Mises à jour (updates) et modifications

8.1 Le Concédant fournit des mises à jour OTA pour l'Appli pendant une durée de deux ans à compter du téléchargement, à condition que l'utilisateur utilise un système d'exploitation et un navigateur, compatibles avec la version actuelle du service System Connect et supportés par le fabricant correspondant.

8.2 Outre les mises à jour visées à l'article 8.2, le fournisseur se réserve le droit d'apporter des modifications à l'Appli, c'est-à-dire de faire évoluer l'Appli à tout moment et d'ajouter, de modifier ou de supprimer certaines fonctionnalités. Le fournisseur ne procédera à de telles modifications que si elles n'entraînent pas de frais supplémentaires pour l'utilisateur et si elles sont justifiées par une raison valable. Les circonstances suivantes peuvent justifier une telle raison valable : nouveaux environnements techniques, augmentation du nombre d'utilisateurs et autres raisons techniques d'exploitation importantes, modifications des exigences légales, modifications des exigences de maintien de la sécurité ou de mise à l'échelle et modifications de la base de données. Le fournisseur informera préalablement l'utilisateur des modifications à venir sous forme écrite et enverra ladite information depuis le compte d'utilisateur ou les coordonnées qui y sont indiquées. De telles modifications ne sont valables que pour l'avenir. Si la modification affecte de manière non négligeable l'accès ou l'utilisation du service System Connect et que l'utilisateur ne se voit pas proposer de continuer à utiliser le service System Connect sans modification, l'utilisateur est alors en droit de résilier le contrat d'utilisation dans un délai de 30 jours à compter de la réception de l'information du fournisseur sur la modification.

9. Participation de l'utilisateur

L'utilisateur est tenu d'utiliser l'Appli uniquement avec un système d'exploitation et un navigateur qui sont compatibles avec le service System Connect et supportés par le fabricant

concerné.

10. Gestion des défauts

L'Application est disponible gratuitement. Par conséquent, aucune garantie n'est donnée pour l'Appli ou pour d'autres prestations fournies gratuitement par Erwin Hymer Group SE, à l'exception du fonctionnement de l'Appli. La responsabilité de Erwin Hymer Group SE pour faute intentionnelle reste inchangée.

11. Responsabilité et prescription

11.1 Erwin Hymer Group SE n'est responsable de l'Application gratuite qu'en cas de violation intentionnelle ou par négligence grave d'une obligation. Cela vaut également pour les dommages résultant d'une atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé, en cas de violations d'obligations contractuelles essentielles. La responsabilité pour négligence grave se limite à la violation des obligations contractuelles essentielles, c'est-à-dire la mise à disposition d'un logiciel exécutable et l'utilisation des fonctionnalités associées ainsi qu'aux dommages prévisibles, typiques du contrat.

11.2 Le délai de prescription pour les demandes de dommages et intérêts et de remboursement de frais à l'encontre de Erwin Hymer Group SE en raison de défauts, quel que soit le motif juridique, est d'un an à compter du téléchargement de l'Appli par l'utilisateur ou de son actualisation (mises à jour ou mises à niveau) sur le dispositif matériel de l'utilisateur.

Les délais de prescription prévus au présent par. 11.2 s'appliquent également aux autres demandes de dommages et intérêts à l'encontre de Erwin Hymer Group SE, quel que soit leur fondement juridique. Ils s'appliquent également, dans la mesure où les réclamations ne sont pas en rapport avec un défaut.

Les délais de prescription susmentionnés s'appliquent sous réserve de ce qui suit :

- a) Les délais de prescription ne s'appliquent pas en cas d'intention.
- b) Les délais de prescription ne s'appliquent pas non plus si Erwin Hymer Group SE a dissimulé frauduleusement le défaut ou a donné une garantie pour la qualité de l'Appli. Dans ces cas, les délais légaux s'appliquent en lieu et place des délais mentionnés au paragraphe 11.2.
- c) En outre, les délais de prescription se s'appliquent pas aux demandes de dommages et intérêts en cas d'atteinte à la vie, à l'intégrité physique, à la santé ou à la liberté, en cas de demandes au titre de la loi sur la responsabilité du fait des produits, au non-respect

d'une obligation par négligence grave ou au non-respect coupable d'obligations contractuelles essentielles (pour la définition des obligations contractuelles essentielles voir ci-dessus le paragraphe 11.1).

Sauf accord contraire exprès, cela n'affecte pas les dispositions juridiques sur le début du délai de prescription, la suspension de l'expiration, la suspension et la reprise des délais.

Toute modification de la charge de la preuve au détriment de l'utilisateur n'est pas liée aux règles qui précèdent.

12. Reconnaissance des droits de tiers

Le Concédant se réserve le droit d'utiliser des logiciels tiers pour l'Appli ou de les intégrer dans l'Appli, notamment les logiciels libres. La reconnaissance, les dispositions de licence et les règles d'indemnisation pour ces logiciels tiers sont contenues dans la documentation de l'Appli et leur utilisation est soumise à leurs dispositions respectives.

13. Statut juridique

Le droit de la République fédérale d'Allemagne s'applique à l'exclusion de la Convention des Nations unies sur la vente internationale de marchandises.

14. Marques/entreprises rattachées, informations sur la conciliation et définitions

14.1 À l'heure actuelle, le service System Connect est disponible pour les véhicules des marques suivantes, ou des entreprises suivantes de Erwin Hymer Group SE, dans la mesure où ces véhicules sont équipés d'une SCU :

Marque / Entreprise	Service System Connect	System Connect App	System Connect Cloud
Hymer	Hymer Connect	Hymer Connect App	Hymer Connect Cloud
Dethleffs	Dethleffs Connect	Dethleffs Connect App	Dethleffs Connect Cloud
Bürstner	My Bürstner	My Bürstner App	My Bürstner Cloud
Laika	MyLaika	MyLaika App	MyLaika Cloud

14.2 La Commission européenne a créé une plateforme Internet de règlement en ligne des litiges (appelée « plateforme RLL »). La plateforme RLL sert de lieu pour régler à l'amiable les litiges concernant des obligations contractuelles nées de contrats de vente en ligne. La plateforme RLL est accessible sous le lien suivant : <https://ec.europa.eu/consumers/odr>.

Le fournisseur ne prend pas part à une procédure de règlement des litiges devant la commission d'arbitrage des consommateurs, au sens de la Loi allemande sur le règlement des litiges avec des consommateurs (« Verbraucherstreitbeilegungsgesetz ») ou sur la plateforme RLL et n'y est d'ailleurs pas obligé.

14.3 Les définitions suivantes s'appliquent au présent contrat de licence d'utilisateur :

Système d'exploitation

Un système d'exploitation est un logiciel qui met à disposition les fonctions système sous-jacentes de commande du matériel (par exemple, un smartphone) et gère les ressources matérielles de manière à ce que plusieurs programmes d'application puissent s'exécuter sur le système sans se gêner mutuellement.

Bluetooth

Le Bluetooth est une norme de transfert de données entre dispositifs matériels sur une courte distance par ondes.

Navigateur

Un navigateur est un logiciel d'affichage des sites Web sur Internet.

Cloud, Service cloud

Un Service cloud est un service qui met des infrastructures TI ou des services TI à disposition sur un réseau d'ordinateurs sans devoir les installer sur l'ordinateur local.

Matériel, dispositif matériel

On appelle matériel ou dispositifs matériels un ensemble d'éléments physico-techniques d'une installation de traitement de données, par exemple, un smartphone ou une tablette.

Compatible, compatibilité

La compatibilité est la capacité des contenus numériques ou des prestations de services numériques à fonctionner avec le matériel ou le(s) logiciel(s) avec lesquels on utilise des contenus numériques ou des prestations de services numériques de même nature en général, sans devoir convertir les contenus numériques ou les prestations de services numériques.

Serveur

Un serveur est un ordinateur qui met à disposition des ressources informatiques, de sauvegarde et d'autres ressources destinées à l'exécution de programmes informatiques. Le cas échéant, les ressources du serveur sont consultées par d'autres ordinateurs.

Logiciels, Application logicielle, Appli

Un logiciel, au sens du présent contrat, comprend des programmes informatiques de toute nature et des données qui peuvent être utilisées ou sauvegardées sur un ordinateur.

Une Application logicielle (= Appli) est un logiciel qui met des fonctionnalités déterminées à la disposition de l'utilisateur dans une finalité précise.

Smartphone

dispositif matériel mobile, configuré aussi bien pour téléphoner que pour se servir d'autres Applications de données (saisie de données, traitement de données et communication de données).

System Connect Unit

L'unité System Connect Unit est un terme générique désignant différents appareils matériels dotés de leur propre logiciel, qui sont installés dans les véhicules ou connectés au véhicule à des fins de mise en réseau entre les composants et les capteurs du véhicule et l'application System Connect. Il existe deux versions de l'unité System Connect Unit : L'unité System Control Unit (→ SCU) et l'unité System Information Unit (→ SIU).

SCU

La SCU (System Connect Unit) est un matériel informatique intelligent qui se trouve dans le véhicule, et qui peut contrôler et commander différents composants et offre une connexion Bluetooth/ Cloud à l'utilisateur via l'Appli

SIU

La SIU (System Information Unit) est un appareil informatique qui se trouve dans le véhicule, lequel y lit différents capteurs et affiche les informations collectées via une connexion à l'utilisateur via l'Appli depuis Bluetooth.

Mises à jour, mises à jour OTA

Les mises à jour sont des actualisations de logiciel. Les mises à jour OTA (« Over The Air ») sont celles qui sont transmises à un dispositif matériel par une connexion Internet sans fil.

Remarque : Les versions précédentes du CLUF System Connect sont disponibles au lien suivant : <https://www.erwinhymergroup.com/fr/systemcontrol/legal/update>